



Citeo

Faites le tri !

idées reçues sur le tri et le recyclage



Parution le 29 août 2019

Si le recyclage des emballages et des papiers progresse (70% des emballages et 59% des papiers en 2018), seul un Français sur deux est trieur systématique.

Malgré son ancrage dans les foyers, le geste de tri et son efficacité sont aujourd'hui questionnés, parfois ignorés. Le tri est un des premiers gestes pour l'environnement mais il peut être parfois vécu comme une contrainte supplémentaire. Les « bons » réflexes se heurtent ainsi à des idées reçues qui sèment le doute : « Trier ne sert à rien », « C'est compliqué de trier », « Le plastique, c'est impossible à recycler », « On ne peut pas recycler à l'infini », « La France est très en retard concernant le recyclage des emballages ».

Faisant le point sur le recyclage des emballages et des papiers sur le plan technique, économique, environnemental et sociétal, ce petit ouvrage permet de montrer comment le tri et le recyclage concourent à préserver la planète en protégeant l'environnement et en diminuant le recours à de nouvelles ressources.

Citeo finance la collecte, le tri et le recyclage en France. Elle a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources.

Préface de *Jean Hornain*, Directeur général de Citeo.

Contacts presse

Le Cavalier Bleu
EDITIONS

Marie-Laurence Dubray
m.laurence.dubray@lecavalierbleu.com
06 07 83 57 53

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Olivia Retali
01 81 69 05 83
presse@citeo.com

Préface

Introduction

Un souci quotidien : du bon usage des consignes

« C'est compliqué de trier ! »

« Trier ne sert à rien. »

« Impossible de trier correctement, les règles changent tout le temps. »

Un enjeu de société

« La France est très en retard concernant le recyclage des emballages. »

« On peut se passer des emballages. »

Un enjeu environnemental

« L'éco-conception, c'est du green-washing. »

« On ne peut pas recycler à l'infini. »

« Le plastique, c'est impossible à recycler. »

« Pour produire du papier, on détruit des forêts. »

Un enjeu économique

« En triant soi-même ses déchets, on détruit des emplois. »

« Les entreprises ne font rien pour développer le tri et le recyclage. »

« Le recyclage des emballages, ça coûte trop cher. »

Conclusion

Annexes

Pour aller plus loin

Citeo

Préface

Pourquoi écrire aujourd'hui un ouvrage sur le tri et le recyclage des emballages et des papiers ? D'abord parce que nous sommes comptables collectivement d'une dette environnementale : celle des océans, celle des décharges non autorisées, celle de l'épuisement des ressources.

Ensuite, parce que nos modes de production linéaires ne sont plus soutenables. La cohabitation d'appareils productifs, isolés les uns des autres et imperméables au cycle des matériaux, n'est pas un héritage acceptable pour les prochaines générations. Il nous faut entrer dans la boucle et accélérer notre engagement dans l'économie circulaire.

Il y a urgence. La France et l'Europe se mobilisent pour accélérer le taux de recyclage des emballages ménagers. Emmanuel Macron s'est engagé à tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. Pour répondre à cet engagement, il nous faut progresser sur tous les fronts : simplifier et harmoniser le geste de tri sur tout le territoire, améliorer la performance du recyclage mais aussi continuer à innover dans les matériaux et l'éco-conception pour que 100 % des emballages soient recyclables ou réemployables. Nous sommes déjà à bord du train : le taux de recyclage des emballages ménagers atteint 70 % et celui du papier 59 %. Entre 2017 et 2018, ce sont 132 000 tonnes d'emballages – verre, carton, acier, aluminium et plastique – de plus qui ont été recyclées, la plus forte hausse en 5 ans.

Pourtant, le geste de tri n'est pas encore généralisé. Seul un Français sur deux trie systématiquement ses emballages et papiers. Les bouteilles en plastique, qui sont parfaitement recyclables grâce à la construction d'une filière de

recyclage dédiée, ne sont pourtant triées qu'à 58 %. L'objectif des entreprises de la grande consommation et des distributeurs est d'atteindre le taux de 90 % de collecte sélective fixé par l'Europe et repris par la France : pour cela, elles se sont alignées pour étudier la consigne pour recyclage des emballages de boisson légers – hors verre, dont le taux de recyclage atteint déjà 86,5 % – et soutenir sa mise en place dans le cadre d'une optimisation et d'une harmonisation du système actuel. Nous sommes dans la dernière ligne droite.

Nous ne manquons pas de chiffres pour démontrer les bénéfices environnementaux du tri : en 2018, 1,6 million de tonnes de CO₂ ont été évitées grâce au recyclage des emballages ménagers, c'est l'équivalent de 780 000 voitures en circulation pendant un an.

Il y a urgence, et transformer le monde d'aujourd'hui en un monde désirable et durable demain est encore possible. La France n'a pas été naïve. Nous l'avons oublié mais, il y a 25 ans, les décharges étaient monnaies courantes et tous nos déchets étaient mélangés. C'est alors que les entreprises de la grande consommation puis de la distribution ont mis en place le modèle de la Responsabilité élargie du producteur (REP). À travers ce choix industriel et sociétal exigeant, elles se sont engagées à gérer l'impact environnemental de la consommation de leurs produits. La France a les compétences, l'engagement financier et opérationnel des acteurs, des solutions sur la table. Il n'est pas trop tard.

Maintenant, comment fait-on ? Il n'est plus temps de s'isoler ni de se voiler la face. Notre seule chance, c'est de jouer collectif. Les entreprises engagées dans le recyclage des emballages et des papiers sont déjà sur le terrain avec leurs partenaires collectivités locales, opérateurs, filières, associations, et bien sûr les citoyens dont la mobilisation est au cœur de la réussite. Dans un contexte de défiance contre le plastique conduisant à des doutes sur l'efficacité du recyclage, je veux rappeler que le tri est un geste environnemental

à la portée de tous, le premier geste éco-citoyen revendiqué par les Français. Il est aussi la première barrière à la pollution des terres et des mers. Cet ouvrage, qui évoque les différentes idées reçues sur le tri et le recyclage des emballages ménagers et des papiers, prend le parti de mettre en lumière les réussites réelles du recyclage, comme nos axes de progrès. La prise de conscience de l'urgence, doublée de la connaissance sur le tri, est le chemin le plus sûr pour lever nos freins individuels et collectifs et entrer pleinement dans l'économie circulaire. Et vous, quelles sont vos idées reçues sur le tri et le recyclage ?

Jean Hornain
Directeur général de Citeo

« C'est compliqué de trier ! »

Hormis quelques règles assez simples à retenir, le tri sélectif ne présente pas de subtilités majeures.

Article « Top 10 des idées reçues sur le recyclage »
sur le blog Easy Recyclage

Les Français champions du tri demain ?

Observons les habitudes et la performance de tri des Français. Depuis 2013, la proportion de population qui déclare trier reste stable et approche les 9 Français sur 10 (88 % pour les emballages légers, 87 % pour le papier, 81 % le verre) (Observatoire du geste de tri, Citeo, novembre 2018). Mais le taux de recyclage dépend avant tout des trieurs systématiques, qui trient tous leurs emballages et papiers, chaque jour, quels que soient le lieu ou le mode de leur consommation. Leur proportion a augmenté de 3 points pour les emballages légers (pour atteindre 51 %). Au total et contre les idées reçues, les Français trient de plus en plus et de mieux en mieux : ainsi le nombre de Français qui trient sans faire d'erreur augmente.

Ce qui ne veut pas dire que, au moment où les citoyens font face à la nécessité d'agir fortement en faveur de l'environnement, le geste de tri peut être considéré comme un acquis. La mobilisation en faveur du tri et le développement du tri systématique doivent rester une priorité pour tous les acteurs du recyclage.

Première explication à ces progrès : les consignes de tri. 77 % des personnes interrogées dans cette même étude considèrent que les consignes de tri sont faciles à comprendre. Ces chiffres révèlent que le geste de tri est perçu par les Français comme de plus en plus simple. D'ailleurs, les trois quarts des Français perçoivent une amélioration de l'infor-

mation sur le tri et plus de la moitié d'entre eux note les efforts des collectivités pour simplifier le dispositif de collecte.

Les consignes de tri

Les consignes nationales de tri sont des instructions permettant aux habitants de savoir dans quel contenant déposer leurs déchets d'emballages ménagers et leurs papiers. Les instructions sont relayées par les collectivités et adaptées en fonction de leurs spécificités territoriales (équipements et modalités de collecte).

Prochaine évolution : en 2022, les consignes de tri seront simplifiées pour l'ensemble du territoire national. 100 % des Français pourront trier 100 % de leurs emballages (et notamment tous les emballages en plastique) dans le bac de tri.

Côté environnemental, les résultats de cette extension sont déjà encourageants avec un supplément de 2 kilogrammes par habitant et par an de films et pots ou barquettes en plastique recyclés. Ce sont 26 000 tonnes d'emballages plastiques recyclées en plus en 2018.

Les règles de base de la grammaire du tri

Pour mieux comprendre les consignes de tri, faisons un parallèle avec l'apprentissage d'une langue. Le tri a sa grammaire propre, avec ses grandes règles, simples, facilement compréhensibles et applicables, mais aussi son lot d'exceptions. Si on connaît mal les règles de grammaire, écrire sans faute relève de l'impossible. Sous certains aspects, on retrouve le même sentiment avec le tri.

La règle de base du tri des emballages et des papiers est simple : on trie tous les emballages en verre, tous les emballages en métal (aluminium ou acier), tous les emballages en carton et tous les papiers. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Ces matériaux d'emballages doivent toujours être isolés des déchets ménagers et déposés dans un bac de tri en vue d'être recyclés. Trier les emballages en verre, en métal et en carton, et les papiers, c'est l'équivalent de la conjugaison des verbes du premier groupe : c'est simple et prévisible.

Autre règle de base pour compléter : il est inutile de laver les emballages avant de les déposer dans le bac de tri. Évi-

tons d'utiliser de l'eau inutilement puisque le processus de recyclage transforme la matière. Les traces alimentaires ou la saleté d'un emballage ne doivent en aucun cas en décourager le tri.

Enfin, une bonne habitude du tri : déposer ses emballages et papiers en vrac, sans faire de poupées russes en les imbriquant les uns dans les autres pour gagner de la place ou en les mettant dans des sacs, car les emballages ne sont plus identifiables en centre de tri par les différentes machines.

Les exceptions à la règle

Les emballages en plastique tiennent plutôt des règles de conjugaison des verbes irréguliers du troisième groupe... Tous les plastiques n'ont pas la même composition ni les mêmes propriétés. Certains plastiques ont déjà des solutions de recyclage éprouvées et industrielles, assorties de débouchés. D'autres font l'objet d'expérimentations. D'autres n'ont pas encore de solution de recyclage.

La règle principale, c'est que tous les flacons et toutes les bouteilles en plastique sont triés. Ils sont constitués de résine PET (comme dans les bouteilles d'eau) ou PEHD (les flacons de lessive par exemple) que l'industrie du recyclage sait traiter et remettre dans la « boucle matière », c'est-à-dire réintroduire dans des processus de fabrication. L'industrie est en effet capable aujourd'hui de recycler une partie des plastiques, en particulier le PET transparent de la bouteille d'eau ou de boisson, en « boucle fermée » : dans une boucle fermée, une bouteille triée et recyclée sert à fabriquer une nouvelle bouteille en plastique recyclé. Pourtant, si les bouteilles PET sont parfaitement recyclables, elles ne sont triées qu'à 58 % – 10 % à Paris et Marseille qui enregistrent la plus faible performance de tri de ces emballages, pourtant précieux. L'objectif des acteurs industriels est donc d'inciter les Français à trier tous leurs flacons et bouteilles, pour qu'ils soient tous recyclés. L'Europe et la France visent désormais un taux de collecte sélective de

90 % pour ces emballages, nécessitant pour cela une accélération de leur tri par les consommateurs.

L'exception à la règle a longtemps concerné les autres emballages plastiques ménagers. En effet jusqu'en 2015, on ne triait que les bouteilles et flacons en plastique. À cette date, une expérimentation nationale a été lancée pour tester le recyclage des autres emballages en plastique. La phase de test ayant été concluante, l'extension des consignes de tri à tous les emballages est progressivement déployée sur l'ensemble du territoire. En parallèle, un plan de transformation et de modernisation des centres de tri et des process industriels a été mis en place pour recycler de nouveaux emballages en plastique. Ainsi aujourd'hui 24 millions de Français – 28 millions à la fin de l'année 2019 – peuvent trier tous les emballages y compris les pots et les barquettes en plastique (par exemple à Amiens, La Rochelle, Pau, au Havre, en Dordogne ou encore dans le Jura et le Tarn-et-Garonne). Objectif 2022 pour la France entière.

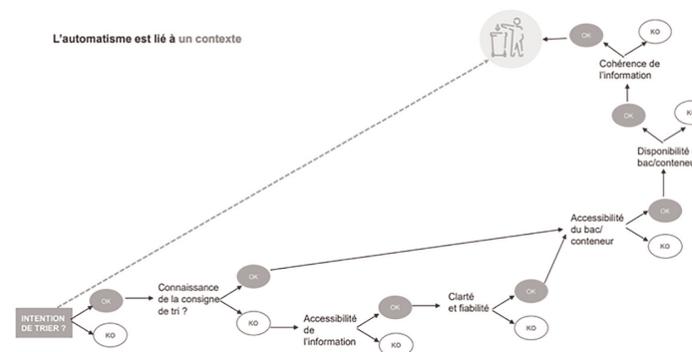
Et pour aider les citoyens à faire le bon geste de tri, Citeo a développé le site Trier c'est donner (www.triercestdonner.fr) et l'application « Guide du tri » offrant aux utilisateurs une consigne adaptée à leur commune et les renseignant sur les points de collecte les plus proches.

Une nouvelle approche du geste de tri : intégrer l'expérience utilisateur

L'expérience utilisateur, chère à la théorie marketing, est au cœur des réflexions des entreprises. Elle décrit la qualité de l'expérience ressentie par l'utilisateur pendant son interface avec le produit et le service proposé. Cette qualité est essentielle dans son processus de décision et son passage à l'acte. Le geste de tri n'y échappe pas.

De l'intention de trier jusqu'à la disponibilité des bacs et la cohérence des informations, chaque étape compte pour ne pas perdre de trieur.

Comment passer de l'intention à l'action ?



Pour trier durablement leurs emballages et papiers, les trieurs ont besoin d'une expérience fluide. L'ennemi du tri, c'est le micro-stress face au geste. Si votre bac n'est pas disponible, ou toujours plein, que votre lieu de tri n'est pas suffisamment propre et collecté ou s'il ne donne aucune information claire sur les consignes de tri, bref, si le tri vous demande un effort supplémentaire en volonté, en temps ou en place, vous finissez par décider de ne pas trier, avec le sentiment de ne pas savoir si vous avez bien fait ou si vous vous êtes rendu coupable d'incivilité et ce alors même que vous aviez pris le temps d'essayer de bien faire.

La place du tri dans le quotidien des Français dépend donc de sa capacité à proposer un parcours simple et intuitif qui n'exige que très peu d'attention ou ne génère pas d'interrogations auxquelles le citoyen ne sait pas répondre. Le citoyen doit être certain de faire le bon geste, pour chaque emballage ou chaque papier, quels que soient son lieu et ses modalités de tri.

Si, du point de vue de l'individu, le micro-stress est le pire ennemi du tri, l'organisation et les routines peuvent être ses plus grands atouts. On observe un cercle vertueux

du tri : plus les Français trient, plus ils trouvent ce geste simple et évident. Le meilleur moyen de relever le défi du tri systématique est donc d'inscrire le geste dans son quotidien. Cela passe par des décisions concrètes : vous avez un bac dédié au tri dans votre cuisine, mais en avez-vous également un dans votre salle de bain ? Connaissez-vous l'emplacement du conteneur à verre le plus proche de chez vous ? L'organisation et la routine sont des antidotes au micro-stress et au sentiment d'inutilité et de découragement.

Réduire encore la complexité du tri ?

Le parcours et l'expérience consommateur méritent d'être examinés à chaque étape pour éliminer les points de friction et les risques de démobilitation.

Pour simplifier le geste de tri, deux points sont prioritaires. Le premier concerne la couleur qui permet de repérer les bacs pour les déchets triés. Conformément à la loi Grenelle de 2007 – loi « Grenelle I » – qui prévoit l'harmonisation des bacs, huit bacs sur dix dédiés au tri ont un couvercle jaune. Mais dans certaines collectivités ce couvercle est bleu, vert ou mauve. De même, les pictogrammes étant choisis, conçus et décidés par les collectivités elles-mêmes, ils ne sont pas uniformisés et changent selon les lieux. Le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire incite les acteurs à aboutir à une harmonisation totale des bacs d'ici 2022.

Le second point concerne les emballages plastiques. Dans certaines collectivités, tous les emballages sont « triés », c'est-à-dire destinés au bac de tri, y compris tous les emballages plastiques, alors que sur le reste du territoire, seuls les emballages en verre, en métal, en papier carton, les papiers et les bouteilles et flacons en plastique peuvent être mis dans un bac de tri. Dix départements sont déjà concernés par l'extension des consignes : les Ardennes, la Charente, la Dordogne, le Gers, la Vendée, le Jura, le Lot, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et la Haute-Saône. Dix nouveaux

départements les rejoignent pour un geste de tri simplifié : l'Allier, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, l'Aude, Paris, la Seine-Saint-Denis, le Tarn-et-Garonne, l'Essonne et la Corse. Au-delà du plan de simplification actuellement en cours, une nouvelle étape d'harmonisation pourrait être franchie afin de simplifier encore le tri aux Français : c'est celle de l'harmonisation des schémas de collecte. Plusieurs cohabitent actuellement : la majorité des collectivités a fait le choix de mettre emballages légers et papiers dans le même bac. 30 %, comme les pouvoirs publics le leur permettent, ont choisi de les séparer. Cette triple harmonisation – couleurs, schéma de collecte, simplification du geste de tri –, qui dépend des pouvoirs publics et des collectivités organisatrices, constitue un levier décisif d'amélioration du geste de tri des Français.

Le dilemme du bouchon de bouteille

Je peux trier la bouteille mais est-ce que je peux aussi trier le bouchon et la petite collerette en plastique ? En France, on trie les bouteilles en plastique depuis le début de la collecte sélective, il y a 25 ans. 3,9 millions de tonnes de bouteilles en plastique ont été recyclées en France depuis 1994. 7 usines sont dédiées au recyclage de ces bouteilles en France, employant 400 personnes.

Auparavant, on devait séparer la bouteille plastique elle-même du bouchon et de la petite collerette, parce qu'ils étaient constitués de plastiques différents. Désormais, plus besoin de séparer : on sait recycler le plastique de la bouteille et du bouchon comme de la collerette. On peut donc tout trier. Tout est broyé en paillettes de plastique dans les centres de tri. Les deux types de plastique sont ensuite séparés et conditionnés chacun de leur côté pour être acheminés vers des usines où chaque plastique est retransformé. Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours donner les bouchons aux associations, qui les réintroduisent également dans le cycle du recyclage et reversent les revenus à une cause particulière.

Autre repère pour le consommateur : l'Info-tri, c'est-à-dire les consignes de tri des emballages qui figurent directement sur le produit. Plus d'un emballage sur deux a déjà adopté ce bloc d'information qui rappelle qu'il est impor-

tant de trier et indique la destination de l'emballage (à trier ou à jeter avec les ordures ménagères). Les industriels travaillent à l'apposition d'une information claire qui permette aux consommateurs de comprendre, pour chaque élément d'emballage, ce qu'ils peuvent trier ou non.

Qu'est-ce qu'une Info-tri ?

Depuis 2012, l'Info-tri répond au besoin d'information des consommateurs. Des indications visuelles situées directement sur l'emballage indiquent clairement au consommateur comment trier les différents éléments de l'emballage.

85 % des consommateurs affirment que ce logo donne envie de trier les emballages.

Les principes de construction de l'Info-tri



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT
> WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Le Point Vert

Il est le symbole de la contribution financière des industriels et des distributeurs au tri et au recyclage, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Le Point vert n'est plus obligatoire depuis janvier 2017.

Détail de l'ensemble des éléments composant l'emballage

L'Info-tri garantit une information complète. Les matériaux sont nommés afin de faciliter la compréhension de la consigne. Cette interpellation fonctionne comme un slogan qui servira de repère pour les consommateurs pour les aider à garder le tri à l'esprit.

Mobilisation

L'accent est mis sur la finalité du geste de tri pour que celui-ci devienne un réflexe quotidien pour le consommateur.

« La France est très en retard concernant le recyclage des emballages. »

L'objectif du zéro déchet est crucial pour un futur durable.

Tom Szaky (TerraCycle pour Imagine)

La France présente un bilan global positif et en progrès : en 2018, 70 % des emballages et 59 % des papiers ont été recyclés, contre respectivement 68 % et 58 % en 2017. Les choix français ont permis d'imposer le recyclage en moins de 25 ans dans notre pays. La question du retard se pose cependant, dans un contexte de très fortes exigences sur le sujet des substituts aux plastiques dans nos modes de production et de consommation : elle concerne les emballages plastiques ménagers qui représentent 20 % des matières plastiques consommées en France. Selon une étude menée en 2018 par Plastics Europe, l'Association européenne des producteurs de matières plastiques (janvier 2018, sur la base des données du cabinet allemand Conversio Market & Strategy GmbH), la France accuserait un retard dans le recyclage des plastiques, avec un taux moyen de 26,5 %, contre 31 % pour ses voisins européens.

Certains pays sont donnés en exemple comme la Norvège, la Suède, l'Allemagne et l'Irlande qui atteignent près de 40 % de recyclage de leurs emballages plastiques. Quelques explications : ces pays ont commencé très tôt à collecter l'ensemble des emballages plastiques. Leurs modes de valorisation du plastique peuvent être différents, avec notamment une forte proportion de recyclage pour valorisation énergétique. La collecte sélective s'est mise plus tardivement en place en France, en 1992, et elle s'est concentrée sur la collecte séparée des bouteilles et flacons. En effet, l'objectif a été de créer une filière pérenne pour les

résines parfaitement recyclables, le PET (polyéthylène téréphtalate) et le PEHD (polyéthylène haute densité). Elles sont recyclées à 58 %, avec des objectifs européens et français, soutenus par les industriels, de plus de 90 % de collecte.

La contestable comparaison des performances de recyclage entre États membres

Régulièrement, on compare les données sur le recyclage des déchets des différents pays européens. Or, la directive de 2008 laisse aux États membres quatre options possibles pour le calcul du taux de recyclage des emballages. Ce choix relativise la pertinence de toute comparaison.

Les données ne suivent pas un même référentiel. Ainsi, certains États membres basent leur taux sur les déchets collectés, même si cela inclut les déchets destinés à la mise en décharge ou à l'incinération, tandis que d'autres ne retiennent que la quantité de déchets réellement recyclés. À certains égards, cette disparité des mesures freine la possibilité d'adapter la politique européenne sur les déchets d'emballages. Les statistiques – alors même qu'elles ne recouvrent pas la même réalité du recyclage – servent à fixer les objectifs chiffrés de recyclage et de valorisation, et par là-même les investissements nécessaires pour les atteindre. Tel est le sens de la révision de la directive-cadre sur les déchets du 30 mai 2018, issue du Paquet économie circulaire, entrée en vigueur le 5 juillet 2018. Ainsi, en application de la directive sur les emballages et déchets d'emballages, la décision 2019/665/CE modifiant la décision 2005/270/CE, publiée au Journal officiel de l'UE du 26 avril 2019 portant sur les méthodologies de calcul des taux de recyclage, permettra de prendre en compte ce qui est « vraiment » recyclé en définissant des points de calcul pour les taux de recyclage valables dans chaque État membre.

Depuis 2015, la France étend les consignes de tri à tous les emballages et notamment tous les emballages plastiques afin de rattraper son retard en la matière.

Améliorer ses performances en matière de recyclage

L'enjeu prioritaire est d'éviter au maximum la mise en décharge des emballages et de viser ainsi le 100 % de solu-

tions pour tous les matériaux. La Finlande, par exemple, a interdit tout enfouissement du plastique. En France, 34 % des déchets sont mis en décharge, pour une moyenne européenne de 27 % (Étude Plastics Europe).

Le premier levier est la simplification du geste de tri qui permet de trier tous les emballages. Mise en place avec le soutien de Citeo pour le compte des entreprises metteurs en marché, l'extension des consignes de tri est clé pour la performance du recyclage des résines plastiques. Aujourd'hui, un quart des Français peut déjà trier tous ses emballages (comme par exemple à Paris, Rennes ou Narbonne). Toute la population sera concernée en 2022. Les premiers résultats montrent une progression de la collecte des emballages plastiques de 2 kg par an et par habitant et de 2 kg pour les autres types d'emballages par effet d'entraînement.

Enfin, notons que certains pays ont fait le choix de mettre en place des systèmes de consigne pour recyclage pour les bouteilles. Cela consiste à faire payer au consommateur une petite somme supplémentaire qu'il récupérera en retournant la bouteille une fois celle-ci vidée. La consigne pour recyclage est proposée en Allemagne ou en Norvège principalement pour les bouteilles en PET et les canettes en métal, une solution que la France étudie aujourd'hui.

Éco-conception, tri et recyclage

Représentons-nous le recyclage comme une boucle de la matière. Tout au long de cette boucle, différents acteurs et différents facteurs déterminent *in fine* la qualité du recyclage et le spectre des matériaux qui peuvent y prétendre.

Financée par les entreprises de la grande consommation, producteurs et distributeurs, au nom de leur responsabilité élargie de producteur, la performance du recyclage des emballages repose sur le trépied : éco-conception, tri et recyclage. En amont, les entreprises interviennent dans la composition de leurs emballages et papiers pour réduire la quantité de matières utilisées et augmenter la recyclabilité.

Après la réduction, l'amélioration de la recyclabilité est le second axe de l'éco-conception, et elle passe très souvent par la simplification des emballages : les emballages complexes constitués de plusieurs matériaux sont transformés pour ne plus être composés que d'un ou deux matériaux. Avantage : la recyclabilité augmente. Le défi : maintenir la fonctionnalité de l'emballage attendue par le consommateur avec l'éco-conception pour à la fois économiser la matière et augmenter la recyclabilité.

Qu'est-ce que l'éco-conception ?

L'éco-conception désigne l'intégration de l'environnement dans la conception des produits (biens ou services). C'est une approche multicritères, répartie en deux grandes phases – ce qui est consommé et ce qui est rejeté –, et qui prend en compte chaque étape du cycle de vie du produit. Éco-concevoir, c'est réfléchir à ces différentes étapes et réduire son impact tout en conservant les propriétés indispensables d'un emballage : protéger et conserver le produit, faciliter le transport et informer le consommateur.

- Réduire les emballages (allègement, suppression d'unités, réemploi).
- Améliorer la recyclabilité.
- Travailler sur l'origine de la matière (intégration de recyclé, matière première gérée durablement...).
- Sensibiliser le consommateur (Info-tri) qui permet de faire le lien avec la suite.

La France peut et doit améliorer ses performances en matière de tri et de recyclage. Grâce à une filière solide financée par les entreprises qui mettent des emballages et des papiers sur le marché, elle a développé une démarche d'amélioration sur tout le cycle de vie de l'emballage et du papier, depuis l'éco-conception jusqu'au recyclage industriel. Le prochain défi est d'apporter une solution de recyclage, de valorisation ou de réemploi à chaque emballage et en premier lieu aux plastiques complexes.

Les Français, trieurs encore à convaincre

Le consommateur a un rôle crucial : tout le recyclage dépend de son geste de tri. Aujourd'hui, 88 % des Français trient leurs emballages. Ils sont 51 % à trier systématiquement les emballages légers (Source : Observatoire du geste de tri, Citeo, 2019).

La progression du geste de tri est au coeur des priorités : moins de deux bouteilles et flacons sur trois sont recyclés alors qu'ils sont recyclables et que 93 % des Français savent comment les trier. Les habitants des grandes agglomérations trient jusqu'à deux fois moins leurs déchets que ceux des campagnes et des zones semi-rurales. Cette différence a de nombreuses explications. Les grands centres urbains ont eu accès plus tardivement à la collecte sélective. D'autre part, les modes de vie influent sur le geste de tri, il est ainsi plus simple de trier dans un pavillon individuel que dans un logement collectif, souvent plus petit. L'information des consommateurs, leur motivation et leur engagement en faveur du geste de tri est une responsabilité majeure pour laquelle se mobilisent les entreprises, les collectivités et les pouvoirs publics

Parution le 29 août 2019

Pour en savoir plus ou pour recevoir l'ouvrage en SP :

Marie-Laurence Dubray
m.laurence.dubray@lecavalierbleu.com
06 07 83 57 53

Olivia Retali
presse@citeo.com
01 81 69 05 83